



MAIRIE
DE
VALLENAY
18190

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 09 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE (arrivé à 20 h 00), William TAILLANDIER (Départ à 22 h 05).

Excusés avec pouvoir : Mme Caroline ARTHU pouvoir à Mme Cathy BATISTE, Mme Katia DUSSAPIN pouvoir à M. Jean-Michel CAREL, M. Philippe ANDRIAU pouvoir à M. William TAILLANDIER.

Excusé sans pouvoir : M. Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : M. Michel CANTENEUR

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur Michel CANTENEUR

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.
- Organisation de la semaine scolaire – rentrée scolaire 2023
- Vente parcelle AN 464
- Diagnostic énergétique – Mille Club
- Devis jeux extérieur
- Devis entretien borne incendie
- Achat plots ou balises solaires de bordures
- Informations et questions diverses

Après lecture du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022, les membres du conseil n'émettent aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE MAIRE

Néant

DÉLIBÉRATIONS

2023-01 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal autorise son Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget 2023 (montant budgétisé 2022, investissement hors chapitre 16 remboursement d'emprunt).

Chapitre 21 : 57 440.90 € x 25% = 14 360.23 €

- Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillage technique 126.00 €
- Compte 21578 : Autre matériel et outillage de voirie 5 310.82 €

Dépenses autorisées au chapitre 21 à 5 436.82€.

2023-02 : Rythmes scolaires rentrée scolaire 2023

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'**abroger la délibération n°2022-67 en date du 13 décembre 2022** par le fait que dans le formulaire émis par les services de l'Éducation Nationale la modification des horaires scolaires des activités pédagogiques complémentaires sont définies par le corps enseignant.

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal le contenu du courrier en date du 28 novembre 2022 de l'inspecteur de l'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale du Cher concernant l'organisation de la semaine scolaire – rentrée 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la délibération n°2022-67 en date du 13 décembre 2022
- de rester sur un aménagement du temps scolaire sur 4 jours
- réitère sa demande de dérogation auprès des services de l'Éducation Nationale,
- charge Madame le maire de transmettre le formulaire joint à la présente délibération en annexe à la directrice de l'école pour lui signifier cet accord et de signer tous documents se référant à cette organisation.

2023-03 : parcelle AN 464 Nouvelle dénomination AA160

Madame le maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 12 janvier 2023 de la part de Monsieur Bruno PIGNIDE, un des propriétaires de ladite parcelle concernant une proposition d'achat, de la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2019 et précise que les propriétaires n'avaient pas donné suite à la proposition du conseil municipal.

Après débat sur la pertinence de l'achat de ce terrain, Le conseil municipal n'ayant pas de projet réel concernant celui-ci, décide à l'unanimité, de ne pas acheter ce terrain et charge madame le maire de faire part aux propriétaires de la décision.

2023-04 : Achat jeux extérieurs

Madame le maire propose la création d'une aire de jeux pour enfants de 3 à 12 ans et d'un ensemble de module de fitness sur le site du stade.

Madame le maire présente les différentes formules et devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de la société Altrad 2 lieu-dit Villetour La Poueze 49370 ERDRE EN ANJOU pour un lot nommé « Famille 5 » composé d'une tour pour enfants de 3 à 12 ans et d'un ensemble Fitness (Etirement des jambes, un rameur, le ski de fond et d'une table ping-pong) pour un montant de 11 127.00 € HT – 13 352.40 € TTC.
- demande à Madame le maire de solliciter le Pays Berry Saint Amandois, le Conseil Départemental et toutes autres structures pour une subvention pour la création d'une aire de jeux extérieurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire présente un devis pour la réalisation d'un diagnostic énergétique pour la salle communale du Mille club. Le conseil municipal demande à Madame le maire de demander un autre devis.

Madame la maire informe le conseil municipal que le point à l'ordre du jour « Devis entretien borne incendie » est ajourné du fait qu'un des prestataires doit revoir son devis.

Le conseil municipal accepte d'ajourner le point à l'ordre du jour « Devis entretien bornes incendie ».

Des assistantes maternelles de la commune et des communes voisines ont fait part à la commune et à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher de leur désir de se regrouper en maison d'assistants maternels (Mam) sur la commune de Vallenay.

Madame le maire donne lecture du courrier de M. et Mme GAYAT Michel 5 rue de la source en date du 09 janvier 2023 pour remercier la municipalité pour les travaux dans la rue de la source, de leur visite et l'attention reçue lors des vœux de la municipalité.

Un changement de trésorerie est intervenu au 1^{er} janvier 2023. La commune est rattachée au service de gestion comptable de Saint Amand Montrond. Au 1^{er} janvier 2024, l'instruction

budgétaire et comptable, qui est le cadre juridique réglementant la comptabilité de la commune passera en nomenclature M57.

Festivités de fin d'année :

- Soixante-douze colis de fin d'années, préparés par la cave du puits aux personnes de plus de 70 ans et 12 colis hôpitaux composés de produits pris en parapharmacie du Vernet et Intermarché ont été distribués par les membres du conseil municipal. Cinquante convives de plus de 70 ans se sont réunis autour d'un déjeuner, préparé par la SARL « Au p'tit gueul'ton » et animé par « Sundy » à la salle des fêtes le samedi 3 décembre 2022.
- En attendant la venue du Père Noël, les enfants de la commune ont participé à un spectacle de magie avec le magicien Bruno MONJAL et la commune a offert aux enfants et aux parents un goûter, le dimanche 4 décembre 2023 à la salle des fêtes.
- Début janvier, les membres du conseil municipal ont distribué à chaque foyer un ballotin de chocolats

Diverses dates de commissions communales sont programmées.

Madame Charby rapporte au conseil municipal les différents débats auxquels elle a participé :

- Conseil d'école
- Syndicat des collègues
- Communauté de communes Arnon Boischaut Cher – Commission Enfance Jeunesse

La commune a été sollicitée par l'assurance retraite, la Carsat, la Msa, Agirc-arrco et le Département du Cher pour des ateliers numériques dans un bus aménagé gratuit et réservé aux séniors. La commune est favorable.

Des dates concernant les projets d'échanges entre nos deux communes sont en attente de validation chez les élus de la commune de Gorcy.

L'opération « Nettoyons nos communes » en collaboration avec les communes de Chambon, Crézançay sur Cher et Saint Loup des Chaumes est prévu le samedi 18 mars 2023.

Lancement de la plateforme Histologe (<https://histologe.betagouv.fr>) contre la lutte du mal logement dans le département du Cher s'adressant aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires.

Monsieur Mathis PARISOT a fini son service civique.

De nombreuses et importantes dégradations ont eu lieu sur le territoire de Vallenay. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie.

Monsieur Michel CANTENEUR demande la programmation des entretiens des chemins sur notre commune.

Madame Caroline LALEVÉE LESAGE fait part de nombreux passages d'engins motorisés sur le chemin des carrières détériorant celui-ci et surtout provoquant des dégâts sur un petit pont non adapté aux véhicules 4 roues.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 35 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

La Secrétaire,
Michel CANTENEUR